



La CSRDN dessert une clientèle d'environ 29 960 élèves, répartis dans 55 écoles du primaire et du secondaire, centre de formation générale des adultes et centres de formation professionnelle. Elle compte sur plus de 4088 employés et administre un budget de plus de 260 millions de dollars.

---

## NUMÉRO BC-19-13

Nous sommes à la recherche de personnes qualifiées afin de créer une banque de candidats disponibles dans le corps d'emploi : **TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN ORGANISATION SCOLAIRE**

### La nature du travail :

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste, en collaboration avec la direction, à confectionner l'horaire-maître de l'école ou du centre et d'autres grilles telles que l'horaire des examens, en se basant, entre autres, sur des critères de rationalisation et d'efficacité et, en plus, à adapter et appliquer les procédures nécessaires à l'organisation des opérations administratives telles que l'inscription des élèves, le contrôle des effectifs scolaires, les examens, la préparation des bulletins et des sanctions d'études et la programmation des cours d'été.

### Scolarité et expérience : (variant selon le corps d'emploi)

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de l'administration générale ou en d'autres techniques appropriées à la classe d'emplois ou en d'autres techniques avec spécialisation appropriée à la classe d'emplois, ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

**TAUX HORAIRE: 22,23 \$ à 29,05 \$**

### PERSONNES INTÉRESSÉES DE L'EXTERNE :

Les personnes intéressées doivent soumettre leur demande écrite en joignant un curriculum vitae à jour soit par Fax : (450) 438-2551 ou par courriel à l'attention de Anick De Lamirande, à l'adresse électronique suivante: [delamirandea@csrdsn.qc.ca](mailto:delamirandea@csrdsn.qc.ca). Nous vous demandons d'indiquer le numéro d'offre d'emploi dans votre correspondance BC-19-13. Prenez note que seules les personnes dont la candidature aura été retenue recevront un appel.

La Commission scolaire de la Rivière-du-Nord applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Le personnel de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel de la CSRDN d'exercer ses fonctions à visage découvert.